



## **ABC arbitrage Distribution de primes d'émission**

Pour rappel et conformément à la politique de distribution trimestrielle, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale d'ABC arbitrage du 11 juin 2021 a approuvé dans sa sixième résolution un versement d'un montant de 0,10 € par action ordinaire.

Ce versement, uniquement proposé en numéraire, est prévu le mardi 7 décembre 2021 pour une mise en paiement le jeudi 9 décembre 2021.

Cette opération, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, a la nature fiscale d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts.

Les distributions afférentes à l'exercice 2021 s'élèvent donc à ce stade à 0,20€ par action.